



Bienvenue en Territoire Numérique Libre

1. Objectifs du label

Le label « Territoire Numérique Libre » a pour objectif premier de promouvoir l'utilisation des logiciels libres et formats ouverts au sein des collectivités territoriales. Il encourage les usages numériques libres, citoyens et collaboratifs, tels que la mise à disposition des données publiques.

Le logiciel libre s'appuie sur quatre libertés fondamentales définies par la Free Software Foundation : liberté d'utiliser le logiciel, d'en étudier le fonctionnement, de modifier le code, et de redistribuer le logiciel et ses modifications à la communauté.

1) Outil de valorisation

Le label permet de mettre en lumière les initiatives et politiques menées en faveur de l'utilisation de logiciels libres, mais aussi de données et formats ouverts, au sein des collectivités territoriales.

2) Outil d'évaluation

Le label est également un outil d'évaluation concernant l'usage des logiciels libres ; il permet de faire un état des lieux des actions accomplies, et d'estimer les axes de progression.

3) Outil de communication et de sensibilisation

Le label concerne aussi bien les élus que les agents de la collectivité et les citoyens. Il doit servir d'outil de communication pour réfléchir à ses pratiques, et envisager de nouvelles solutions.

2. Organisation du Label

Afin d'assurer l'indépendance et la pérennité du label, l'ADULLACT organise ce label avec le soutien d'un **Comité d'Orientation**, composé de personnalités impliquées dans sphère publique et la promotion du numérique Libre :

- **M. François ELIE**, Président | ADULLACT
- **M. Antoine CAO**, Expert technique | DINSIC
- **M. Laurent SÉGUIN**, Président | AFUL
- **M. Frédéric COUCHET**, Délégué Général | APRIL
- **M. Jean-Christophe ELINEAU**, Directeur | Pôle Aquinetic et co-Président | Paris OSS 2016
- **Mme Claudine CHASSAGNE**, élue déléguée au Numérique | Saint-Martin d'Uriage
- **Mme Céline FAIVRE**, Directrice des affaires juridiques et de la commande publique | Bretagne

3. Critères d'évaluation

Plusieurs grands axes ont été définis pour évaluer l'implication des candidats :

I) Formats ouverts

- Le Référentiel Général d'Interopérabilité
- L'utilisation de formats ouverts dans les échanges internes et externes
- Les formats utilisés

II) Logiciels et Systèmes Libres

- Les recommandations du SILL
- L'utilisation des logiciels libres
- L'infrastructure



III) Communication et éco-système

- La formation et l'accompagnement des élus et agents territoriaux
- La participation et des événements et initiatives autour du Libre
- L'éco-système Libre du territoire
- La participation aux développements de projets libres

IV) Open Data

- La politique d'ouverture des données publiques
- Les modalités de diffusion des données publiques

L'examen du dossier de candidature donne lieu à l'attribution d'un label « Territoire Numérique Libre » **gradé du niveau 1 au niveau 5**. Le questionnaire détaillé est disponible ici :

<https://territoire-numerique-libre.org/edition-2017>

4. Informations pratiques

Le label est ouvert à toutes les collectivités territoriales (ville, EPCI, département...), **gratuitement**, et sans condition préalable.

Les collectivités territoriales souhaitant participer à cette première édition doivent désigner un élu représentant la collectivité, et un responsable de candidature, chargé de remplir le questionnaire **avant le 15 novembre 2017**.

L'annonce des résultats et la remise des labels auront lieu en **décembre 2017** à Paris, en marge de l'événement **Paris Open Source Summit**.